



GARDERIE MUNICIPALE

Année 2025-2026

Règlement intérieur / Inscription

La garderie scolaire est un **service communal accessible à partir de 3 ans révolus**. Elle est placée sous l'autorité et la gestion municipale. L'accueil se déroule dans les locaux de l'école publique, l'encadrement est assuré par des agents communaux.

Il s'agit d'une garderie et non d'une étude surveillée.

HORAIRES

La garderie scolaire est ouverte les jours suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi

- De 7h30 à 8h35 le matin

- De 16h30 à 18h le soir

Le droit d'accès à la garderie sera refusé au service des parents qui ne respectent pas les horaires d'ouverture et de fermeture de cette garderie.

TARIFS

Garderie du matin : gratuite

Garderie du soir : 1.00€

CONDITIONS D'ADMISSION et MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions régulières : la fréquentation du service de garderie scolaire implique de remplir un dossier d'inscription. Cette inscription est valable pour l'année scolaire. L'inscription ne pourra cependant pas être effectuée s'il existe des impayés pour une prestation antérieure.

Le dossier d'inscription doit être effectué sur l'application eTicket préalablement à la rentrée scolaire.

C'est une inscription préalable de principe. Si vous pensez que votre enfant peut être amené à fréquenter occasionnellement la garderie scolaire, vous devez remplir le dossier d'inscription. Dans le cas où ce dernier n'utiliserait pas la garderie scolaire, aucune facturation ne vous sera adressée.

- Les inscriptions de dernière minute : en fonction des places disponibles, se feront par le biais d'un mail envoyé à la mairie sur cantine.garderie@poulelesecharmeaux.fr uniquement. Il faudra, dans tous les cas, qu'un dossier d'inscription soit rempli dans l'application eTicket.

Merci de ne pas utiliser le cahier de liaison.

Modalités de paiement :

Vous pourrez régler vos factures en ligne grâce à l'application mobile dédiée disponible sur Android ou Apple (iOS) mais aussi sur le web. Cette plateforme vous offre une autonomie sur la gestion de votre compte, des démarches facilitées, une accessibilité 24h/24h.

Les liens de téléchargement des applications (et accès web), des tutos vidéos et des explications détaillées sont à retrouver tout de suite sur <https://www.eticket.qiis.fr/connexion-aii-portail-famille/>



Le code structure est : PZE9XX

Ci-dessous, le détail des étapes que vous devez réaliser

1. Téléchargez l'application
2. Ajoutez les responsables légaux, les enfants, et les personnes autorisées à récupérer les enfants (tiers de confiance)
3. Envoyez votre dossier pour relecture
4. Patientez jusqu'à la relecture de votre dossier et l'ouverture des inscriptions aux familles
5. Inscrivez vos enfants aux prestations.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à envoyer un mail à cantine.garderie@poulelesecharmeaux.fr ou par téléphone au 04 74 03 64 48.

DISCIPLINE

Les élèves inscrits à la garderie doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. L'élève qui fréquente la garderie est tenu de se conformer aux consignes données par le personnel. Il doit respecter le personnel, respecter ses camarades, respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.

En cas de manquements manifestes et répétés (aussi bien pour l'enfant que la famille) aux règles et après convocation des parents, Monsieur le Maire ou son représentant, sur proposition du personnel, pourra envoyer à la famille un avertissement de conduite.

Mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Signatures des parents

Le Maire,

Aymeric CHAMPALE